

Conformité / compliance et obligations d'assurance locale



 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

650 €HT pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

450 €HT pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

350 €HT pour les membres du CESAM.

Lieu Visioconférence

Formateur Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Objectifs opérationnels

- **Connaissance déclarative** : Le GDPR, l'IPID, les usages du courtage, sanctions et la lutte anti-blanchiment, les agences de notation, l'audit financier, les limites portées à la liberté d'assurer.
- **Connaissance procédurale.**
- **Connaissance conditionnelle.**

Public concerné - Absence de prérequis -

Jeunes souscripteurs, gestionnaires de sinistres et comptables débutant dans les métiers de l'assurance ou de la réassurance qui ne maîtrisent pas complètement le fonctionnement des règles du marché, ainsi que les experts et commissaires d'avarie intéressés par ces sujets.

Méthodes pédagogiques

- Caméra : Face à Face formateur / grand groupe (Exposé, interrogations) : Diaporama.
- En sous-groupe (calcul).
- En situation de travail (lecture des rapports).
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Les acteurs du marché

- Les organismes du marché de l'assurance.
- Les compagnies d'assurance.
- Les Lloyd's.
- Les mutuelles.
- La gouvernance des compagnies d'assurance et des mutuelles.

L'intermédiation en assurance

- La directive.
- L'agent général.
- Le courtier.
- Le Lloyd's broker
- L'agent d'assurance maritime et la MGA.
- Le Run Off Broker.
- Le registre des intermédiaires d'assurance, l'ORIAS.
- Les contrats.
- Les obligations du courtier envers les assurés (GDPR, IPID).
- Les usages du courtage français.

L'encadrement du marché

- Les Zinzins.
- Les sanctions et la lutte anti-blanchiment.
- La protection des assurés. L'ACPR et la FCA.
- Les sanctions et la lutte anti-blanchiment, l'OFAC.
- Les agences de notation.
- Le Contract certainty.
- Le Complaint Handling.

La liberté d'assurer, obligation d'assurance et mesures restrictives

- Le droit commun : l'Organisation Mondiale du Commerce.
- En Europe : La Libre Prestation de service.
- Le marché américain de l'assurance, NAIC, Excess & Surplus lines.
- Le marché suisse de l'assurance. Finma.
- Le Marché commun Africain de l'assurance. CIMA.
- L'assurance maritime et les grands risques.
- Les pays qui ont adopté des mesures restrictives dans la liberté d'assurance des risques maritimes.
- Le Forum Shopping et les règles de compétence territoriales.
- Le Risk Location.
- L'action directe contre l'assureur.
- L'Anti Suit Injonction.
- L'agrément.

Contact : mdocquiart@cesam.org - formation@cesam.org